

AVIS DE RECRUTEMENTS SANS CONDITION DE DIPLÔME D'AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE DE LA COMMUNE DE PARIS DE 1^{ÈRE} CLASSE, DANS LA SPÉCIALITÉ ACCUEIL ET SURVEILLANCE OU DANS LA SPÉCIALITÉ MEDIATION SOCIALE

Un recrutement sans condition de diplôme visant à pourvoir 150 postes pour agent-e-s d'accueil et de surveillance de la commune de Paris de 1^{ère} classe, spécialité accueil et surveillance ou 50 postes pour agent-e-s d'accueil et de surveillance de la commune de Paris de 1^{ère} classe, spécialité médiation sociale, est ouvert à partir du 16 octobre 2023 (date de début des épreuves).

CONTEXTE

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel :

- o vous former
- o évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o exercer différents métiers tout au long de votre carrière
- o vous inscrire dans des projets porteurs de sens sur le long terme
- o travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o porter la transformation numérique de la Ville de Paris
- o concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE

Les agent-e-s d'accueil et de surveillance spécialité accueil et surveillance assurent la surveillance des lieux où ils-elles exercent leurs missions (mairies, d'arrondissement, bâtiments administratifs, parcs et jardins, cimetières, bourse du travail etc...). Ils-elles accueillent le public et veillent à sa sécurité ainsi qu'à la préservation des lieux et de l'intégrité des biens, meubles et immeubles. Ils-elles peuvent être chargé-e-s de missions particulières et peuvent être assermentés afin d'assurer le respect des arrêtés municipaux et de la réglementation générale des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Paris.

Les agent-e-s d'accueil et de surveillance spécialité médiation sociale assurent une mission de médiation préventive et d'accompagnement social par la veille dans les espaces publics et collectifs de la Ville de Paris. Ils-elles assurent médiation en soirée et nocturne dans les quartiers sensibles ou festifs en direction de tous les usager-ère-s de l'espace public (personnes vulnérables notamment), prévention des nuisances et des incivilités, résolution des « petits » conflits entre usager-ère-s de l'espace public (personnes marginalisées, voisin-e-s, familles...), veille technique sur les équipements municipaux et l'espace public pour signaler les dysfonctionnements, assurer le rétablissement de la tranquillité publique et réduire les incivilités en lien avec les services techniques concernés, veille sociale auprès des publics vulnérables (sans-abri, enfants, personnes âgées...) en lien avec les services sociaux concernés, écoute et aide aux personnes en difficulté, accompagnement physique des personnes pour agir sur leur sentiment d'insécurité, relais auprès des administrations et acteurs du secteur.

Conditions d'exercice :

Les agent-e-s recruté-e-s dans le cadre de ces recrutements sans conditions de diplôme ont vocation à être affecté-e-s, en fonction des choix proposés au moment de l'affectation :

Pour la spécialité accueil et surveillance :

- Soit dans des brigades d'espaces verts, sur un arrondissement, en missions d'extérieur itinérantes et principalement exercées à pied, selon un cycle horaire allant de 9h55 à 18h10 jusqu'à 12h35 à 20h50 selon les horaires d'ouverture des jardins dans l'année, avec un week-end sur deux travaillé,
- Soit dans des brigades de mairies d'arrondissement, en missions statiques d'accueil et de filtrage en porte, selon un cycle horaire alternant une semaine sur l'autre le matin de 7h50 à 15h20 et l'autre l'après-midi de 10h40 à 18h10 (12h40 à 20h10 le jeudi), et un samedi matin travaillé sur 2.

Pour la spécialité médiation sociale :

- Horaires spécifiques : Été de 15h48 à minuit et occasionnellement jusqu'à 2h du matin / hiver de 13h48 à 22h et occasionnellement jusqu'à minuit.
- Sollicitation et orientation des services d'urgence en cas de nécessité, missions particulières dans le cadre de situations exceptionnelles (plans d'urgence, plans de crise...), mise en œuvre des gestes de 1^{er} secours, contributions à la mise en œuvre de projets locaux (campagne d'information, fête de quartiers, ...)

Les missions s'effectuent avec le port d'une tenue de service. Les dimanches et jours fériés travaillés donnent lieu à une rémunération spécifique. La rémunération brute mensuelle sera d'environ 2042€ (traitement et indemnités de base)

Conditions pour concourir :

Ce recrutement est ouvert aux candidat-e-s remplissant, au plus tard à la date de la première réunion du jury chargée de la sélection des dossiers, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- être de nationalité française ou ressortissant-e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- jouir de ses droits civiques ;
- posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

Modalités d'inscription :

- Par internet sur le site : <https://teleservices.paris.fr/fow/site-cep/jsp/site/Portal.jsp?page=fiche&id=1831>
- Devront être joints les documents suivants :
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, les diplômes ou le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée. Les candidat-e-s sont invité-e-s à joindre copie de leur(s) diplôme(s) ainsi que tout justificatif utile.
- Les candidats reconnu-e travailleur-euse en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires avant le 21 octobre 2023 (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>)

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante : Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Dates d'inscriptions : du 7 septembre au 02 octobre 2023

Feront l'objet d'un rejet les inscriptions postérieures au 2 octobre.

Les résultats de la présélection sur dossier seront affichés sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les candidat-e-s retenu-e-s par le jury recevront une convocation indiquant le lieu et la date de l'épreuve d'entretien avec le jury.

Le jury auditionnera les candidat-e-s présélectionné-e-s. L'audition des candidat-e-s consistera en un entretien pouvant être précédé de mises en situation professionnelle ou d'une rédaction de 10 à 15 lignes sur un thème en rapport avec l'emploi.

Les résultats de l'audition seront affichés sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat-e-s recruté-e-s seront nommé-e-s stagiaires puis titularisé-e-s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé-e-s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.